

DEC191983DR07

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Agnès CREPET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'UMR5223 intitulée "Ingénierie des matériaux Polymères"**

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision **DEC160994DR07** du 19 mai 2016 portant nomination de **Mme Agnès CREPET** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **Mme Agnès CREPET**, dans l'unité du CNRS, **l'UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux Polymères »** à compter du **01/09/2019**.

### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 11/07/2019

Le directeur de l'unité

Visa du président  
de l'Université Claude Bernard Lyon

Visa du délégué régional du CNRS

